

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Décembre 2007

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

07/1334/CESS

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL - Création d'un centre de danse rue du Petit Versailles / 5 avenue Rostand - 3ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Lancement des appels d'offres correspondants - Financement.

07-15849-DTNORLIT

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Evénements, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La compagnie de danse KELEMENIS occupe actuellement des locaux situés dans les anciens entrepôts Casino, avenue des Aygaldes, dans le 15^{ème} arrondissement.

Cependant, dans le cadre du projet de construction du nouveau collège d'Arenc, sur ce site, le relogement de la compagnie de danse doit aujourd'hui être envisagé.

Suite à des études préalables de faisabilité, les anciens locaux industriels désaffectés sis rue du Petit Versailles / 5 avenue Rostand, dans le 3^{ème} arrondissement, présentent les caractéristiques structurelles et géographiques adéquates pour y accueillir la compagnie de danse KELEMENIS.

Cet ensemble immobilier représente en effet une surface d'environ 1 800 m² et se situe en périphérie de la zone Euroméditerranée, à proximité du métro.

Il est ainsi proposé de réhabiliter ces locaux afin d'y créer un centre de danse et doter la Ville de Marseille, candidate au titre de capitale européenne de la culture pour 2013, d'un lieu de création et d'échange artistique unique en France.

Dans cette perspective, il est ainsi projeté d'aménager dans ces bâtiments trois types de studio :

- un studio/scène de 400 m²,
- un studio de répétition de 250 m²,
- un mini-studio pour y accueillir les écoles de danse.

Pour mener à bien cette opération, il y a lieu de prévoir l'approbation d'une affectation de l'autorisation de programme Culture - Année 2007 relative aux études et aux travaux estimée à 3 700 000 Euros.

Pour réaliser cette opération, une subvention sera sollicitée au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Etat.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget des exercices 2008 et suivants. Elle sera financée en partie par la subvention obtenue et le solde sera à la charge de la Ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la création d'un centre de danse rue du Petit Versailles / 5 avenue Rostand - 3^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Culture - Année 2007, à hauteur de 3 700 000 Euros, afin de permettre la réalisation de ce projet.

ARTICLE 3 Est approuvé pour la réalisation de ces travaux, le lancement des appels d'offres ouverts correspondants conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Etat.

ARTICLE 5 La dépense relative à cette opération sera imputée sur les chapitres 20 et 21, natures 2031 et 2313 du Budget des Exercices 2008 et suivants. Elle sera financée en partie par la subvention obtenue. Le solde sera à la charge de la Ville.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT DÉLÉGUÉ À LA
CULTURE ET AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS
Signé : Serge BOTÉY**

Le Conseiller rapporteur de la Commission CULTURE, EDUCATION, SOLIDARITE ET SPORTS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE**

Jean-Claude GAUDIN